

Votre Assurance

► RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE



Assurance et Banque

ATTESTATION

SOC IDRRIM
9 RUE DE BERRI
75008 PARIS FR

COURTIER

COURTAGE ET AUDIT D'ASSCE

33 RUE DE NAPLES
69 RUE DU ROCHER
75008 PARIS

Tél : 01 53 20 11 12

Fax : 01 40 23 09 35

Portefeuille : 0204153584

Vos références :

Contrat n° 20516013751887

Client n° 0090428384

AXA France IARD, atteste que :

**SOC IDRRIM
9 RUE DE BERRI
75008 PARIS**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 20516013751887** ayant pris effet le **20/05/2014** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en cas de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, du fait des activités garanties :

- **QUALIFICATION DE PRODUITS, PROCEDES, TECHNIQUES MOYENS ET MATERIELS DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'ENTRETIEN DES CHAUSSEES, DES OUVRAGES DE TERRASSEMENT ET D'ASSAINISSEMENTS ROUTIERS A PARTIR D'ELEMENTS ET NORMES FRANÇAISES ET EUROPEENNES ETABLIS PAR LES ORGANISMES COMPETENTS ET TOUTES DEMARCHES EN DECOULANT**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2025** au **01/01/2026** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

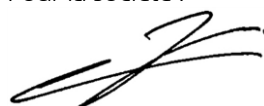
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après) Dont : Dommages corporels	7 500 000 € par année d'assurance 7 500 000 € par année d'assurance 750.000 € par année d'assurance	 NEANT 380 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus		
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	1.000.000 € par année d'assurance	380 €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750.000 € par année d'assurance	1.500 €
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières) dont :	305.000 € par année d'assurance	3.000 €
Dommages résultant d'une atteinte à la propriété intellectuelle	150.000 € par année d'assurance	3.000 €
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières) Dont VOL	30.000 € par année 15.000 € par année	1.500 € 1.500 €
Frais de reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	10.000 € par sinistre	150 €

Fait à PARIS le 16 janvier 2025

Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance